

**COMPTE RENDU REUNION
DU 11/01/2023 A 20H30**

Présents : Mme PROSPER Michèle, M. SAINT GUIRONS Joël, Mme MALLET Martine, M. POCHEZ Jean-Yves, Mme DUSSEAU Frédérique, M. MAMIQUE Florent, M. DUPAYA Frédéric, Mme DUCAMP Delphine, Mme POUTOIRE Nathalie, M. DARRICARRERE Olivier et M. LABEDADE Eric.

Absent(e)s excusé(e)s : M. Olivier LABE,

Pouvoirs : M. Olivier LABE a donné pouvoir à M. Jean-Yves POCHEZ,

Mme le Maire, Michèle PROSPER, désigne Florent MAMIQUE, secrétaire de séance.

1- Approbation et signature du CR du 15/12/2022 :

Mme le Maire demande s'il y a des remarques à formuler concernant le compte-rendu de la séance du 15.12.2022.

Aucune n'est formulée.

Il est procédé au vote.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- Lotissement des Palombes :

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite au remaniement cadastral, au rendez-vous avec la famille Barge le 29 décembre dernier et à l'estimation approximative des travaux de viabilisation, il convient de reprendre la délibération du Conseil Municipal en date du 25/06/2019.

D2023-01 : Vente Cts BARGE à Commune de Carcarès-Sainte-Croix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25/06/2019,

Considérant que les terrains concernés, anciennement cadastrés section G n°55-56-57-58-59 ont subi un remaniement cadastral et sont dorénavant dénommés section AA n°71-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107,

Considérant qu'il convient de définir les modalités relatives à la vente des CTS BARGE à la commune de CARCARES-SAINTE-CROIX, sur partie des numéros 71-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107 de la section AA,

DECIDE à l'unanimité :

- que la vente, qui porte sur partie des numéros 71-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107 de la section AA, est consentie moyennant le prix de 20 000 euros (vingt mille euros) converti en l'obligation pour la commune de CARCARES-SAINTE-CROIX de viabiliser en réseaux divers (eau potable, assainissement collectif, électricité, téléphone) 06 lots de 800 m². Ladite viabilisation est estimée d'un commun accord entre les parties à la somme de 20 000 € x6 lots soit 120 000 € TTC (prix de vente).

- que les 06 lots pour les 03 filles de Madame BARGE ont été définis à la finalisation du projet de lotissement et concernent les lots n°1-2-3-21-22-23.

- que la commune de CARCARES-SAINTE CROIX s'oblige à réaliser cette viabilisation en même temps que celle pour les lots du lotissement, et au plus tard en 2027.

Le cabinet DUNE, M. Julien DEHEZ, vient le 17/01/2023 à 14h en mairie pour faire le point avec Mme le Maire et ses adjoints. Point sera fait avec lui concernant le lancement de l'appel d'offre VRD (Voirie Réseaux Divers) et l'installation par le SIETOM de containers enterrés.

Le renforcement du réseau pour l'alimentation électrique du lotissement sera faite par le SYDEC en convention avec BOUYGUES Energies et Services. Le lancement des travaux sera signé par Mme le Maire dès lors que la vente des terrains du Cts BARGE à la commune sera signée chez le notaire.

M. BONNEMAYRE du SYDEC a indiqué que le chiffrage de leur partie sera prêt pour fin janvier.

3- Point missions CCPT :

Mme le Maire expose aux membres du conseil municipal les différentes informations dernièrement reçues de la CCPT concernant certaines missions :

- Service ADS (Autorisation du Droit des Sols) : centre instructeur des dossiers d'urbanisme pour les communes du Pays Tarusate.

(CU : Certificat d'Urbanisme, DP : Déclaration Préalable, PA : Permis d'Aménager, PC : Permis de Construire)

Coût 2022 = 2 016,00€

Commune	CUa		CUb		DP		PA		PC		Total	
	Nbre d'actes	Eq PC	Nbre d'actes	Eq PC	Nbre d'actes	Eq PC	Nbre d'actes	Eq PC	Nbre d'actes	Eq-PC	Nbre d'actes	Eq-PC
Carcarès-Ste-Croix	12	2,4	1	0,4	14	9,8	1	1,2	3	3	31	16,8

- Attribution de Compensation 2023 :

Commune	Attribution de compensation versée par la CCPT	Service d'instruction des actes d'urbanisme (coût pour l'année 2022)	Attribution de compensation 2023 intégrant le coût de l'instruction des ADS	Montant des AC mensuelles à verser de janvier à novembre 2023	Montant des AC à verser en décembre 2023 (ajustement des centimes)
CARCARES-STE-CROIX	46 158,00 €	2 016,00 €	44 142,00 €	3 678,50 €	3 678,50 €

- Conférence Territoriale Globale avec la CAF :

D2023-02 : Approbation de la Conférence Territoriale Globale avec la CAF

Madame le Maire rappelle que la CAF conduit une mission de service public, verse des prestations sociales et conduit une politique d'action sociale familiale.

L'action de la CAF s'adapte aux besoins des territoires. Par son expertise, ses outils techniques et financiers, elle accompagne ses partenaires sur des champs d'intervention partagés, tels que la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, le logement, le handicap, l'inclusion numérique, l'accompagnement social.

Les contrats enfance jeunesse (CEJ) signés entre la CAF et les collectivités locales depuis 2006, disparaissent pour être remplacés par un nouveau mode de contractualisation, la Conférence Territoriale Globale (CTG). La CTG devient le contrat d'engagement politique entre les collectivités locales et la CAF, pour maintenir ou développer les services aux familles.

Dans les Landes, l'échelle pertinente de signature de la CTG a été définie comme étant celle des intercommunalités. Cette échelle est indépendante des périmètres de compétences de chaque collectivité.

Sur le territoire de la CCPT, après un travail de concertation associant les communes ainsi que les divers organismes et associations concernées, les thématiques et axes de travail suivants ont été priorisés :

Petite Enfance

- DÉVELOPPER LES ACCUEILS TOUS MODES CONFONDUS ET CONFORTER L'EXISTANT
- CONFORTER UNE OFFRE D'ACCUEIL DE QUALITE (TOUS MODES CONFONDUS)
- PRÊTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX FAMILLES AVEC ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET/OU DE PRÉCARITÉ (ACCESSIBILITÉ, INCLUSION)
- PROMOUVOIR L'INFORMATION DES FAMILLES

Enfance Jeunesse

- PROMOUVOIR ET DEVELOPPER LA COHERENCE EDUCATIVE SUR LES TERRITOIRES
- DEVELOPPER L'OFFRE D'ACCUEIL DE LOISIRS SUR LES TERRITOIRES PRIORITAIRES
- PRETER UNE ATTENTION PARTICULIERE AUX FAMILLES AVEC ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET/OU DE PRECARITE (ACCESSIBILITE)
- FAVORISER L'AUTONOMIE, L'EMANCIPATION DES JEUNES ET LEUR ENGAGEMENT CITOYEN
- FAVORISER LA PRATIQUE DU SPORT SANTE CHEZ LES ENFANTS ET LES JEUNES

Soutien à la parentalité

- DEVELOPPER L'OFFRE DE SOUTIEN A LA PARENTALITE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
- PROMOUVOIR L'INFORMATION DES FAMILLES

Soutien à l'animation de la vie sociale

- DÉVELOPPER LES SERVICES A LA POPULATION DANS LE DOMAINE DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Accès aux droits

- GARANTIR LA QUALITE, L'ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES

Le conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Approuve les thématiques et axes de travail définis dans le cadre de la CTG
- Autorise Madame le Maire à signer la CTG avec la CAF des Landes

4- SYDEC, programme investissement 2023 :

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier a été reçu du SYDEC concernant l'éclairage public – investissement 2023 pour connaître les prévisions de travaux pour 2023 dans le domaine de l'éclairage public.

Le montant estimatif des travaux sur ce domaine s'établit, pour le budget 2023 du SYDEC, à 15M€. Ce montant devait être débattu lors du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) qui s'est tenu en décembre 2022. Malgré les nombreuses contraintes existantes, notamment financières, on peut constater que celui-ci est croissant, tout comme la contribution du SYDEC auxdits travaux.

Afin de préparer au mieux les comités territoriaux 2023 et permettre ainsi l'inscription des opérations que la municipalité souhaite mener sur la commune, le SYDEC met en œuvre depuis quelques années, une priorisation des travaux d'éclairage public selon les critères suivants, par ordre décroissant d'urgence :

- 1/ Eclairage public lié à des travaux de voirie ou à l'enfouissement du réseau électrique,
- 2/ Renouvellement du réseau d'éclairage public, comprenant notamment le remplacement des luminaires type boules lumineuses, et des foyers de forte puissance,
- 3/ Extension du réseau d'éclairage public,
- 4/ Eclairage des équipements sportifs extérieurs,
- 5/ Mise en lumière des équipements publics,
- 6/ Remplacement des lampes à vapeur de mercure.

Afin d'anticiper la programmation des futurs projets, un plan pluriannuel des investissements de la commune pour les années futures va être mis en œuvre par les services du SYDEC.

Pour ce faire, la liste des souhaits pour la période à venir doit être transmise avant le 15 février 2023. Cette liste permettra de recenser les travaux sur cette période et d'arrêter la programmation pluriannuelle des investissements liés aux travaux d'éclairage public lors des Comités Territoriaux qui se dérouleront au printemps 2023.

Le SYDEC prend une partie des travaux en charge. Il peut y avoir une possibilité de crédit ou d'aide.

Les membres du Conseil Municipal souhaitent mettre à l'étude le remplacement des lampes au sodium haute pression sur les éclairages publics de la commune.

5-Informations diverses :

- Forêt et DFCI : point fait par Joël SAINT-GUIRONS et Eric LABEDADE
Visite de la forêt par les élus prévue le samedi 25 mars 2023 à 15h.

- Commission Culture/Environnement/Tradition : Frédérique DUSSEAU
Le concert prévu le dimanche 22 janvier 2023 à 16h à l'église Saint-Laurent de Carcarès.
Projets 2023 : - refaire le rallye (randonnée) pour les fêtes patronales mais le matin,
- proposition par le Service d'animation, de prévention et d'accompagnement des Landes (SAPAL) de faire des cours d'informatique selon les besoins et avec possibilité de cours à la maison.

- Repas du 3^e âge 2023 le samedi 11 février 2023 pour les plus de 62 ans.
Installation de la salle le matin à 9h. Réponse/Inscription des habitants de la commune de 62 ans et + au plus tard le 02.02.2023 afin de donner la réponse au traiteur (SAS Traiteur CADILHON).

- SIETOM : Le 14/12/2022, le Comité Syndical a autorisé le Comité directeur à étudier la mise en place d'une tarification incitative des ordures ménagères à l'horizon 2027.
Ce nouveau mode de facturation vise à améliorer le tri à la source et donc de diminuer au maximum les volumes d'ordures ménagères résiduelles, fortement taxées par l'Etat.
Des craintes ont toutefois été émises sur le risque d'augmentation des dépôts sauvages suite à cette mesure.

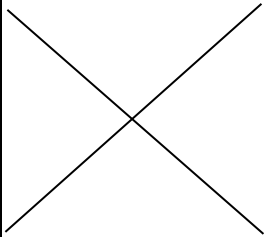
- Visite de la commission de sécurité des ERP effectuée à la salle du Foyer des Jeunes le 10/01/2023 à 9h30 par le lieutenant J. LAPIQUE du SDIS.
Il a été noté que la vérification de l'installation gaz doit être contrôlée par entreprise spécialisée et que le rapport doit lui être transmis avant début février. L'entreprise SOCOTEC a été contactée.
Le déclenchement de la sirène doit également être vérifié.
Il a été soumis l'idée que les agents suivent la formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1).
Le lieutenant a tenu à préciser que le dossier qui lui a été présenté était bien préparé avec bonne tenue des documents par la secrétaire.

- Travaux : mise en place des clôtures au parc photovoltaïque, toitures des bâtiments communaux à vérifier (nettoyage ou changement tuiles).

- Commission matériel communal/employés municipaux : réunion prévue le 16/01/2023.

- Locations des salles communales : modification des documents de location pour 2023 faite avec nouveaux tarifs et ajout de la mention suivante sur la fiche de réservation du Foyer des Jeunes en tant que particulier de la commune : *"J'atteste sur l'honneur que je loue bien la salle en tant qu'habitant de la Commune soumis à la taxe foncière, et non au bénéfice d'une personne hors Commune. Si une sous location est avérée, le tarif hors commune vous sera facturé. »*

Fin de la séance à 21h45.

Michèle PROSPER	Joël SAINT-GUIRONS	Martine MALLET	Jean-Yves POCHEZ	Olivier DARRICARRERE
Delphine DUCAMP	Frédéric DUPAYA	Frédérique DUSSEAU	Eric LABEDADE	Olivier LABE 
Florent MAMIQUE	Nathalie POUTOIRE			